

# Contrat de sous-traitance des données personnelles (Data Processing Agreement — DPA, art. 28 RGPD)

Conforme au modèle officiel CNIL "Guide du sous-traitant — édition septembre 2017"

[https://www.cnil.fr/sites/cnil/files/atoms/files/rgpd-guide\\_sous-traitant-cnil.pdf](https://www.cnil.fr/sites/cnil/files/atoms/files/rgpd-guide_sous-traitant-cnil.pdf)

Adapté pour le déploiement de Jules — Agent IA personnel autonome (JAAP) par PharmaLift Solutions SASU.

# ENTRE

[À COMPLÉTER : Raison sociale du client], [forme juridique], au capital de [montant] €, immatriculée au RCS de [ville] sous le n° [SIREN], dont le siège social est situé [adresse complète], représentée par [Prénom NOM], en sa qualité de [fonction], ci-après désigné « **le Responsable de traitement** » ou « le Client »,  
**d'une part,**

# ET

**PHARMALIFT SOLUTIONS**, société par actions simplifiée (SAS) au capital de **100,00 €**, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de **Toulon** sous le n° **988 584 124** (SIRET siège : **988 584 124 00016**), exerçant sous le code APE **85.59A** (Formation continue d'adultes),

# I. OBJET

Les présentes clauses ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Sous-traitant s'engage à effectuer pour le compte du Responsable de traitement les opérations de traitement de données à caractère personnel définies ci-après dans le cadre du déploiement et de la maintenance de **Jules — Agent IA personnel autonome (« JAAP »)**.

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le **règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016** applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le règlement européen sur la protection des données » ou « RGPD »).

## II. DESCRIPTION DU TRAITEMENT FAISANT L'OBJET DE LA SOUS-TRAITANCE

Le Sous-traitant est autorisé à traiter pour le compte du Responsable de traitement les données à caractère personnel nécessaires pour fournir les service(s) suivant(s) :

- **Installation et configuration initiale** de l'agent IA Jules sur les machines du Responsable de traitement (Mac, PC, ou serveur local)
- **Maintenance technique et évolutive** (publication de correctifs, mises à jour des skills, ajout de nouveaux modules)
- **Support technique** (visio + prise de main à distance ponctuelle, documentation, dépannage)
- **Formation des utilisateurs** finaux du Responsable de traitement à l'utilisation de Jules

**La nature des opérations réalisées sur les données est :**

### III. DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat entre en vigueur à compter du **[À COMPLÉTER : date de signature]** pour une durée **indéterminée**, tant que le Responsable de traitement utilise activement Jules ou bénéficie d'une prestation de maintenance souscrite auprès du Sous-traitant.

Chacune des parties peut résilier le présent contrat à tout moment, **sous réserve d'un préavis écrit de trente (30) jours**.

À l'issue du contrat, les obligations relatives à la confidentialité, à la sécurité et au sort des données (article IV.12 ci-après) demeurent applicables.

## IV. OBLIGATIONS DU SOUS-TRAITANT VIS-À-VIS DU RESPONSABLE DE TRAITEMENT

Le Sous-traitant s'engage à :

### 1. Finalités

Traiter les données **uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s)** qui font l'objet de la sous-traitance, telles que définies à l'article II ci-dessus.

### 2. Instructions documentées

Traiter les données **conformément aux instructions documentées** du Responsable de traitement figurant en **Annexe 1** du présent contrat. Si le Sous-traitant considère qu'une instruction constitue une violation du règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des États membres relative à la protection des données, il en **informe immédiatement** le Responsable de traitement.

## V. OBLIGATIONS DU RESPONSABLE DE TRAITEMENT VIS-À-VIS DU SOUS-TRAITANT

Le Responsable de traitement s'engage à :

1. fournir au Sous-traitant les données visées au II des présentes clauses ;
2. documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par le Sous-traitant (Annexe 1) ;
3. veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par le règlement européen sur la protection des données de la part du Sous-traitant ;
4. superviser le traitement, y compris réaliser les audits et les inspections auprès du Sous-traitant.

## **VI. ANNEXES**

### **Annexe 1 — Instructions documentées du Responsable de traitement**

Le Responsable de traitement donne instruction au Sous-traitant de :

1. installer Jules (JAAP) selon les modalités définies dans le contrat de prestation associé (offre Découverte / Pilote / Sur-mesure)
2. configurer les connecteurs métier listés en Annexe 2 (sous-traitants ultérieurs)
3. effectuer la maintenance technique évolutive selon les modalités souscrites
4. mettre en œuvre les mesures de sécurité décrites à l'article IV.11 et en Annexe 3
5. n'utiliser les données qu'aux finalités décrites à l'article II
6. ne pas effectuer de transfert hors UE en dehors des sous-traitants ultérieurs listés en Annexe 2

### **Annexe 2 — Liste des sous-traitants ultérieurs autorisés à la signature**

# SIGNATURES

Fait en deux (2) exemplaires originaux à [À COMPLÉTER : ville], le [À COMPLÉTER : date].

<b>Pour le Responsable de traitement</b>	<b>Pour le Sous-traitant</b>
(Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)	(Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)
[À COMPLÉTER : Prénom NOM]	<b>Philippe Levy</b>
[À COMPLÉTER : Fonction]	<b>Président, PharmaLift Solutions SASU</b>

## Notes pour Philippe lors de l'envoi au client :

1. Remplacer toutes les balises [À COMPLÉTER] par les valeurs spécifiques du client et de PharmaLift Solutions
2. Cocher (  ) les cases applicables dans les sections II, IV.12
3. Adapter l'article III si on signe un contrat à durée déterminée plutôt qu'indéterminée
4. Si le client est dans le secteur santé : faire valider la version par un avocat spécialisé RGPD/santé avant signature (cf brief BRIEF-DPA-LEGALSTART.md pour le 1er DPA)
5. Convertir en PDF signable électroniquement via : `npx @marp-team/marp-cli@latest DPA-JAAP-modele-CNIL.md -o DPA-<client-slug>.pdf` ou via DocuSign/YouSign après import dans Word
6. Conserver le PDF signé dans `clients/<client-slug>/contracts/DPA-signé-YYYY-MM-DD.pdf`